

Des supports pour informer vos administrés durant toute l'opération

Afin de vous accompagner, GRDF a conçu un kit de communication personnalisable à l'en-tête de votre commune.

Ces supports à destination de vos administrés vous permettront de relayer des informations majeures (dates clés, interventions...) afin de les rassurer et de les informer au mieux.



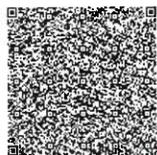
Vos supports de communication sont prêts : connectez-vous sur

changementdegaz.grdf.fr

Rubrique Collectivité Locales et téléchargez les fichiers selon vos besoins.



Vous pouvez également contacter votre interlocuteur privilégié



Quel que soit votre fournisseur.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

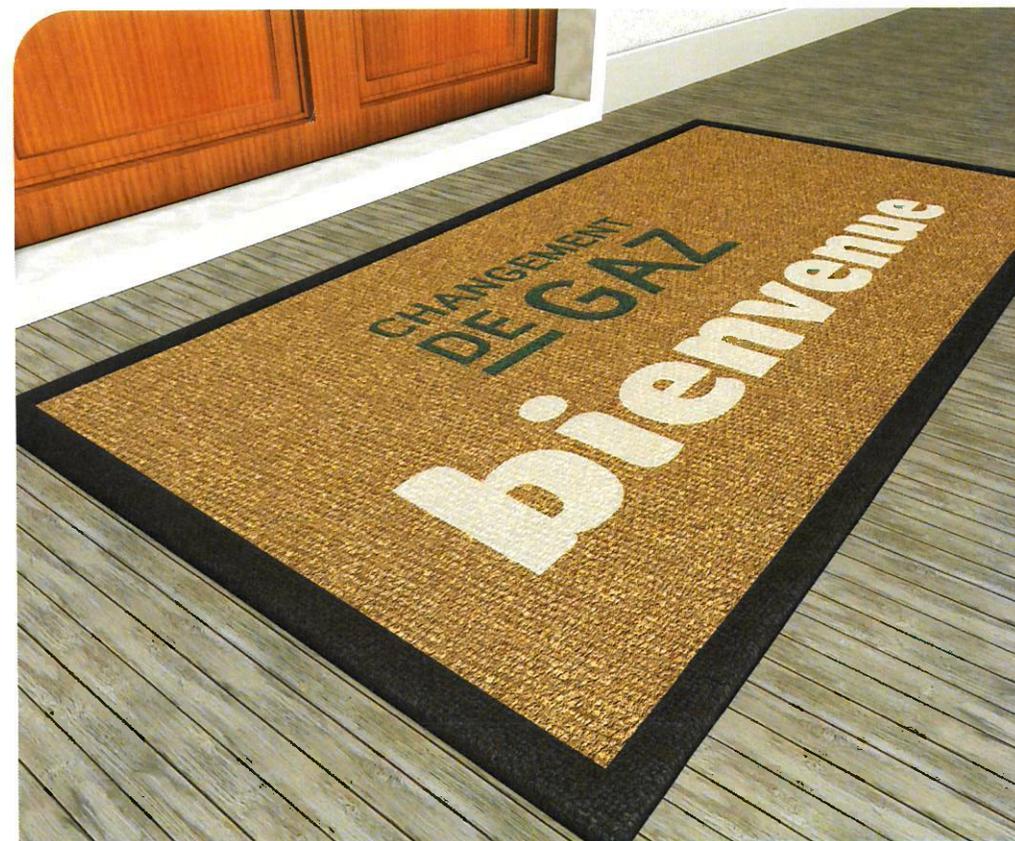
GRDF - 6, rue Condorcet - 75009 PARIS - S.A au capital de 1 000 745 000 € - RCS PARIS 444 786 511

02/2023 - Crédits photos : © Gregory Brandel - GRDF - Genty Images - Réalisation : TATANKA



CHANGEMENT DE GAZ

Changement de gaz : votre commune est concernée



D'ici à 2025, les administrés des secteurs Métropole Lilloise, Douais, Pévèle Carembault seront alimentés en gaz H. On vous explique tout !

Le changement de gaz dans VOTRE COMMUNE :

on vous dit tout et on vous accompagne

1



De février 2023
à juin 2023
Auto-inventaire en ligne



2



De septembre 2023
à juillet 2024
Inventaire physique



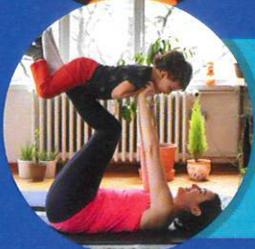
3



De janvier 2025
à octobre 2025
**Réglage
des équipements gaz**



4



Octobre 2025
**Bascule en gaz H
pour votre commune**



Vos administrés sont accompagnés tout au long des démarches

Un courrier GRDF envoyé en février informe vos administrés du changement de gaz et de la procédure à suivre :

- ▶ L'**auto-inventaire en ligne des équipements gaz** entre février 2023 et juin 2023
- ▶ Puis l'**inventaire physique des équipements gaz** si l'auto-inventaire n'est pas réalisé. Les partenaires désignés par GRDF interviennent entre septembre 2023 et juillet 2024 chez vos administrés.
- ▶ De janvier 2025 à octobre 2025, les chauffagistes prennent rendez-vous avec vos administrés pour procéder aux réglages de leur(s) appareil(s).
- ▶ Puis en octobre 2025 a lieu la **bascule en gaz H**.

Si toutefois, certains équipements gaz sont incompatibles au gaz H, tout a été prévu. GRDF adressera, à chaque client concerné, un courrier lui indiquant explicitement que l'appareil doit être remplacé. Il sera alors contacté par téléphone pour les démarches, y compris sur la mobilisation des aides financières mises en place par les pouvoirs publics.

BON À SAVOIR : Il est important de rassurer vos administrés dès la mise en route des démarches afin d'éviter toute coupure de gaz. Vos administrés devront «accueillir» les professionnels du gaz mandatés par GRDF pour que ces derniers puissent intervenir lors de l'inventaire physique et lors de la phase de réglages des appareils gaz.

Une opération en toute sérénité et gratuite

Les techniciens qui vont intervenir seront missionnés par GRDF et auront une ligne de conduite à suivre :

- ▶ s'identifier auprès de vos administrés (carte professionnelle...)
- ▶ procéder à l'inventaire ou aux réglages gratuitement
- ▶ ne pas proposer de services annexes ou vendre une quelconque prestation
- ▶ ne pas exiger les factures de gaz ni le point de comptage (numéro à 14 chiffres) de vos administrés

Le changement de gaz n'engendre aucun frais ni aucun changement de contrat pour vos concitoyens. Les différentes étapes qui vont mener à la bascule en gaz H seront prises en charge par GRDF qui mandatera les prestataires et chauffagistes. GRDF sera le garant du bon déroulement des phases.